

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro d		de permis		Date d'inspection				
Garderie Mélie 2020 Inc 2020037				Le 28 mars 2023				
Nom de l'établissement				Numéro de	téléphone			
Garderie Mélie 2020 Inc.		(506) 783-7793						
Adresse								
2009 322 Route Robertville NB E8K 2S4								
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste					
Mona Martin			Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	I			limite pour	Date d'attestation de la conformité			
1 Les exigences concernant les compétences et la formation des dministrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur t les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme alide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;		11(a)	être conforme 28 avr. 2023		de la comormite			
Commentaires : - L'éducateur doit être titulaire d'un certificat de secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire. Les deux éducatrices qui n'ont pas le cours de RCR sont sur une liste d'attente. L'exploitante doit aviser la mentor quand la date sera déterminée. Les employées doivent être en compagnie d'un employé qui a un certificat valide en tout temps et ne doit pas être seules avec des enfants jusqu'à la réception de leur certificat valide.								
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.		11(b)	28 jui	l. 2023				
Commentaires : - Sur 8 éducatrices, seulement une éducatrice a son certificat en éducation à la petite enfance. 2 éducatrices on leur formation de 90 heures et 4 éducatrices sont inscrites pour faire leurs cours de 90 heures et une éducatrice est en processus de terminer son cours à la petite enfance.								
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la form administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à con 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou poss formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doi titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an posséder une formation équivalente selon le ministre.	ation des une npter du e titulaires séder une it être ou	11(c)(ii)	28 jui	I. 2023				
Commentaires : - Il n'y a pas 50% des éducatrices qui ont leur cours d'introduction en éducation à la petite enfance. Un plan afin de démontrer comment la lacune sera corrigée pour atteindre le 50% devra être envoyé à la mentor.								
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérauprès du ministère du Développement social soient effectuée de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du	vérification d'un rification s à l'égard	12(2)		r. 2023				

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour	Date d'attestation				
		être conforme	de la conformité				
Commentaires : - Le dossier d'un membre du personnel ne contenait pas de vérification de son casier judiciaire. Une copie							
sera envoyée au mentor en assurance de la qualité dès qu'elle sera reçue. L'employée ne doit pas travailler							
à l'établissement jusqu'à ce que la vérification du casier judiciaire soit fait et ajoutée dans le dossier de							
l'employée.							

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse pendant la visite.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin aussi l'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Observations: À mon arrivée les enfants s'amusent à l'extérieur

Nourrissons: Le diner, changement de la couche et la sieste.

2 ans : Le diner et la sieste 2-3 ans : Le diner et la sieste

4 ans: Le diner, jeux libres et jeux de table.

- Discussions avec les exploitantes concernant le rôle de l'aide de soutien, cours ECE et RCR, les heures de développement professionnel, comité de parents, la planification et la documentation.

original signé par		
Mona Martin	Le 28 mars 2023	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par		
Solange Roy	Le 28 mars 2023	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	